



Dissolution de coopérative / licenciement économique

Par **GJulien**, le **29/05/2009** à **21:28**

Bonjour,

Je suis employé dans une coopérative agricole (une vraie coopérative, au sens strict du terme). Les coopérateurs (producteurs) viennent de voter la dissolution de celle-ci qui entrainera dans les prochaines semaines le licenciement de la totalité des employés. Il va sans dire que la motivation des producteurs d'arrêter la coopérative est motivée à la base par des soucis économiques. Or, un plan économique de restructuration de l'entreprise a été mis en place et validé par des experts comptables. Ce plan, établi à la demande des membres du bureau, devait être soumis à l'adhésion d'un certain nombre de producteurs pour pouvoir être validé (pour une coopérative, un nombre minimum d'adhérents est fixé par la loi). A la soumission de ce plan, aucune opposition n'a été émise par les producteurs non membres du bureau mais, par contre, le plan n'a pas été soutenu par les membres du bureau, c'est à dire par les concepteurs de ce dernier !!! (Raison invoquée : problème relationnel entre les producteurs !!) Suite à cette prise de décision incompréhensible, une majorité des producteurs a donc voté, par obligation, la dissolution de la coopérative. Mes questions sont : les concepteurs du projet économique ont-ils le droit de ne pas soutenir ce dernier ? cette dissolution, dissolution FORCEE, est-elle valable ? Pouvons-nous nous retourner contre ces acteurs 'dissidents', qui ne reconnaissent plus leur propre autorité ?!!!